

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatorzième jour de janvier deux mille dix-neuf (14 janvier 2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Nicolas Gauthier, maire suppléant
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Robert Landry, maire, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Nicolas Gauthier, maire suppléant. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire suppléant procède à la lecture de la pensée du mois :

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. »

Sénèque

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption du règlement numéro 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)

7. Adoption du règlement numéro 454-2018 sur la gestion contractuelle et abrogeant la Politique de gestion contractuelle, version 2.0

8. Adoption du règlement numéro 455-2018 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2019

9. Approbation de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et nomination d'un enchérisseur – Dépôt à la MRC de Maskinongé

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

10. *Sécurité civile – Demande d’aide financière – Volet 1 – Mise à jour du Plan de sécurité civile (mesures d’urgence)*
11. *Réclamation – Piquets endommagés (balises) – Travaux de déneigement – Saison 2018-2019*
12. *Octroi de contrat – Coopérative Gestion Phénix – Collecte des encombrants*
13. *Octroi de contrat – Solution informatique – Soutien informatique*
14. *Octroi de contrat – Groupe RCM inc. – Déchiquetage et récupération de documents*
15. *Autorisation à demander des soumissions publiques pour la réfection des systèmes d’aqueduc et d’égout de la rue Saint-Alphonse, ainsi que pour des travaux de voirie qui y sont liés*
16. *Autorisation à demander des soumissions publiques pour la réfection du système d’aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, ainsi que pour des travaux de voirie qui y sont liés*
17. *Travaux dans les emprises d’une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)*
18. *Demande d’autorisation à la CPTAQ – Madame Christine Bournival – Lots 2 544 837 et 2 544 856 du cadastre du Québec*
19. *Autorisation de signataires – Entente relative à l’opération du sentier équestre, Sentier Transcanadien – Club équestre La Foulée Mauricienne*
20. *Demande d’autorisation pour l’utilisation de rues – Académie sportive Marcel-Jobin - Demi-Marathon Marcel-Jobin*
21. *Ajustement de l’horaire de travail de la greffière adjointe*
22. *Motion de félicitations – Comité culturel et Club Optimiste le Stéphanais – Journée de Noël pour les enfants et « Les carrioles chantées »*
23. *Motion de félicitations – Organismes et collaborateurs – Projet du sapin illuminé*
24. *Affaires diverses*
- Période de questions*
25. *Clôture de la séance*

2019-01-001

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d’approuver et d’adopter l’ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. Nicolas Gauthier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette première séance ordinaire du conseil municipal de l’année 2019 et excuse l’absence de M. Robert Landry, maire.

Il poursuit en faisant part des nombreux projets planifiés pour l’année 2019 :

- Remplacement de l’aqueduc route des Pins et rue Principale, et asphaltage;
- Remplacement de l’aqueduc et l’égout rue Saint-Alphonse, et asphaltage;
- Asphaltage du chemin Le Petit-Saint-Étienne;
- Stabilisation de la côte Van Dyke (glissières);
- Mise à niveau de l’éclairage des rues;
- Installation de jeux d’eau au parc des Grès;
- Amélioration des infrastructures sportives aux parcs du secteur Saint-Thomas;
- Mise à niveau des étangs aérés;
- Mise à niveau du puits n° 1;
- Télémétrie stations de pompage Bellemare et des Pins;
- Mise à niveau du panneau de contrôle à la station de pompage de la Gabelle.

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

En terminant, M. Gauthier invite les citoyens à participer à des activités extérieures en profitant des divers aménagements, dont le sentier de raquette, la piste de ski de fond, les trois patinoires, la glissade au parc des Grès, et surtout à participer au Carnaval Optimiste qui aura lieu les 15 et 16 février prochains. Il souligne que toutes sortes d'activités y seront organisées. Il les y convie en grand nombre.

Nicolas Gauthier,
Maire suppléant

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2019-01-002

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2019-01-14 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2019-01-003

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2019-01-14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-01-004

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2018*, totalisant 286 634,64 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2018*, au montant de 149 734,90 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Adoption du règlement numéro 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet de réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean) est de 523 000 \$ (Option 2);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 décembre 2018, par Gaëtan Léveillé et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2018-12-320, et que ledit projet de règlement y a été dûment présenté;

2019-01-005

Résolution
corrigée par la
résolution 2019-
04-084 (procès-
verbal de
corrections)

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement numéro 454-2018 sur la gestion contractuelle et abrogeant la Politique de gestion contractuelle, version 2.0

CONSIDÉRANT qu'une *Politique de gestion contractuelle*, version 2.0, a été adoptée par la municipalité le 6 février 2012, par la résolution numéro 2012-02-045, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C. m.* »);

CONSIDÉRANT que l'article 938.1.2 du *C. m.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 du *C. m.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *C. m.*;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, l'article 936 du *C. m.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2018 par Nancy Mignault et inscrit au livre des délibérations par la résolution numéro 2018-12-321;

2019-01-006

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 454-2018 sur la gestion contractuelle et abrogeant la *Politique de gestion contractuelle*, version 2.0.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du règlement numéro 455-2018 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2019

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, par la résolution numéro 2018-12-343, les prévisions budgétaires 2019 totalisant 5 365 527 \$ en revenus et en dépenses;

CONSIDÉRANT que, conformément au projet de loi numéro 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* adopté en avril 2018 et à l'article 445 du *Code municipal du Québec* qui stipulent que l'adoption de tout règlement doit désormais être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que le projet de règlement peut être présenté avant, après ou en même temps qu'est donné l'avis de motion, un avis de motion et une présentation du présent projet de règlement ont régulièrement été donnés par Richard St-Pierre lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018, par la résolution numéro 2018-12-347;

2019-01-007

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 455-2018 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Approbation de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et nomination d'un enchérisseur – Dépôt à la MRC de Maskinongé

2019-01-008

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers, selon le tableau suivant :

F5742-45-1700	F6243-61-1474
F5742-18-8372	F5742-92-2719
F6144-85-6541	F5740-56-8407
F6245-19-6854	F5740-66-0123
F6145-08-2005	

Il est également résolu de nommer madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière comme enchérisseur afin de représenter la municipalité et enchérir en son nom;

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC de Maskinongé cette liste et la présente résolution avant le 20 janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

10. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1 – Mise à jour du Plan de sécurité civile (mesures d'urgence)

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

2019-01-009

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures, afin de respecter la nouvelle réglementation, et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalise 5 400 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Daniel Isabelle, Coordonnateur des mesures d'urgence, à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Réclamation – Piquets endommagés (balises) – Travaux de déneigement – Saison 2018-2019

2019-01-010

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le remboursement à monsieur Régis Boily, d'un montant de 27,57 \$, représentant une réclamation pour le bris de deux (2) piquets (balises) lors des travaux de déneigement de la saison 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Coopérative Gestion Phénix – Collecte des encombrants

CONSIDÉRANT que les citoyens répondent en grand nombre à la collecte des encombrants, permettant ainsi de favoriser leur réemploi, leur récupération ou leur valorisation;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette collecte ne peut être ni récupérée, ni recyclée, ni valorisée et doit être amenée au site du dépôt des ordures de la Régie des matières résiduelles de la Mauricie (Régie);

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

2019-01-011

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la Coopérative Gestion Phénix le contrat de douze (12) collectes sur appel des encombrants sur le territoire de la municipalité, pour un montant de 1 100 \$ par mois, pour un montant total de 13 200 \$, avant taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Il est de plus résolu d'autoriser que les frais d'enfouissement des matières qui ne seront pas valorisées et, par conséquent, transportées au LET soient à la charge de la municipalité, conditionnellement à ce que la Coopérative Gestion Phénix transmette à la municipalité un relevé des tonnages recueillis tous les mois de même que les quantités valorisées, recyclées ou récupérées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Solution informatique – Soutien informatique

2019-01-012

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Solution informatique un contrat, d'une banque de temps de vingt (20) heures, pour les services d'un technicien, lors de besoins en soutien informatique, pour un montant de 1 300 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Groupe RCM inc. – Déchiquetage et récupération de documents

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à une demande de propositions de prix pour le déchiquetage et la récupération de cinquante et une (51) boîtes de documents;

CONSIDÉRANT que deux entreprises invitées sur quatre (4) ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Groupe RCM inc.	280,50 \$
Docu-Dépôt inc.	306,00 \$

2019-01-013

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le déchiquetage et la récupération de cinquante et une (51) boîtes de documents d'archives à Groupe RCM inc., au montant de 280,50 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la réfection des systèmes d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse, ainsi que pour des travaux de voirie qui y sont liés

2019-01-014

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la réfection des systèmes d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Alphonse, ainsi que pour des travaux de voirie qui y sont liés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

16. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la réfection du système d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, ainsi que pour des travaux de voirie qui y sont liés

2019-01-015

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la réfection du système d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, ainsi que pour des travaux de voirie qui y sont liés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que des autorisations préalables, ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

2019-01-016

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera, ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle, durant l'année 2019;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme monsieur Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Madame Christine Bournival – Lots 2 544 837 et 2 544 856 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de madame Christine Bournival consiste à obtenir l'autorisation de céder une partie du lot 2 544 856, appartenant à la demanderesse, d'une superficie de 547,7 mètres carrés en échange d'une parcelle du lot 2 544 837, appartenant à Les Terres Maraîchères Norvie inc., totalisant aussi 547,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le champ d'épuration desservant la résidence de madame Christine Bournival, soit la demanderesse, est situé sur le lot 2 544 837, dont le propriétaire est Les Terres Maraîchères Norvie inc., en raison de l'écoulement naturel des eaux qui, si cela n'avait pas été le cas, auraient été entraînées vers le puits artésien de la résidence;

CONSIDÉRANT qu'en plus de régulariser un empiétement, les travaux d'irrigation de la ferme en seraient facilités à cause de la nouvelle configuration des lots;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aurait aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins, car l'utilisation à une fin autre que l'agriculture ne vise que la parcelle du lot 2 544 837 reçue en échange;

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* est requise pour la réalisation de ce projet;

2019-01-017

À CES CAUSES, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de madame Christine Bournival auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, soit de céder une partie du lot 2 544 856, d'une superficie de 547,7 mètres carrés en échange d'une parcelle du lot 2 544 837, appartenant à Les Terres Maraîchères Norvie inc., totalisant aussi 547,7 mètres carrés, afin de régulariser l'emplacement de son champ d'épuration situé sur le lot 2 544 837 desservant sa résidence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation de signataires – Entente relative à l'opération du sentier équestre, Sentier Transcanadien – Club équestre La Foulée Mauricienne

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2018-01-022 le 15 janvier 2018 par laquelle le conseil municipal appuyait le projet du club équestre La Foulée Mauricienne pour la mise à niveau du Sentier Transcanadien situé sur le territoire de la MRC de Maskinongé, dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* – phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande que le présent protocole d'entente soit convenu entre la municipalité et le club pour que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère;

CONSIDÉRANT que le Sentier Transcanadien dessert la communauté et constitue une infrastructure récréotouristique;

CONSIDÉRANT que le club gère le Sentier Transcanadien depuis 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2019-01-018

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et le club équestre La Foulée Mauricienne relative à l'opération du sentier équestre, Sentier Transcanadien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'autorisation pour l'utilisation de rues – Académie sportive Marcel-Jobin - Demi-Marathon Marcel-Jobin

2019-01-019

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, à la demande de madame Nicole L. Jobin, d'autoriser, le samedi 15 juin 2019, l'emprunt de rues de la municipalité

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

pour la tenue de la 23^e édition du Demi-Marathon Marcel-Jobin organisée par l'Académie sportive Marcel-Jobin : soit le 6^e Rang et le 7^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Ajustement de l'horaire de travail de la greffière adjointe

CONSIDÉRANT que l'horaire de travail de la greffière adjointe est actuellement de vingt-huit (28) heures par semaine;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un calendrier des archives présenté à la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) et accepté par cette dernière en juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser une mise à jour du codage des archives suivant le nouveau calendrier, il y a lieu d'ajuster l'horaire de travail de la greffière adjointe à trente et une (31) heures par semaine par l'ajout de trois (3) heures le jeudi, de 16 h à 19 h;

2019-01-020

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie l'horaire de travail de la greffière adjointe en l'augmentant à trente et une (31) heures par semaine, afin de réaliser une mise à jour du codage des archives suivant le nouveau calendrier accepté par la Bibliothèque et archives nationales du Québec. Le Maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le nouveau contrat de travail faisant état de ces nouvelles conditions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Motion de félicitations – Comité culturel et Club Optimiste le Stéphanois – Journée de Noël pour les enfants et « Les carrioles chantées »

2019-01-021

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel et le Club Optimiste le Stéphanois pour l'organisation de la journée de Noël pour les enfants et de l'activité « Les carrioles chantées » qui a eu lieu lors de cette journée, le 16 décembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – Organismes et collaborateurs – Projet du sapin illuminé

2019-01-022

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les organismes du projet du sapin illuminé, ainsi que tous les collaborateurs. Ce projet visait la vente d'ampoules de Noël en carton disposées sur des sapins affichés dans les commerces locaux, dont les profits étaient destinés à être versés au comité local du Noël du pauvre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Affaires diverses

Le maire suppléant fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

Période de questions

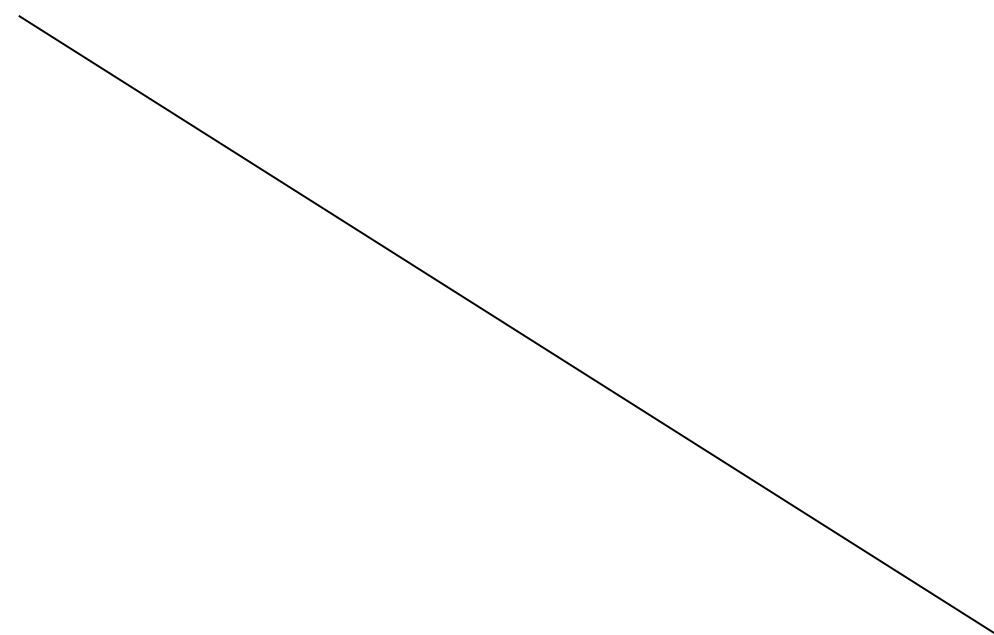
Début : 19 h 55;
Fin : 20 h 07.

25. Clôture de la séance

2019-01-023

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



Nicolas Gauthier,
Maire suppléant

Nathalie Vallée, g. ma.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Nicolas Gauthier, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.